

Votez pour la végétalisation de nos cimetières



La Région Ile-de- France a lancé son budget participatif, écologique et solidaire pour 2022. Dans ce cadre, la Ville de Chanteloup-les-Vignes a choisi de soumettre deux projets : la végétalisation de l'ancien cimetière et la végétalisation du nouveau cimetière. Les projets présentés, soumis au vote des Franciliens, intègrent un enherbement des zones actuellement gravillonnées en favorisant la tonte comme mode d'entretien. Objectif : favoriser le respect de la biodiversité et l'accessibilité de toutes les zones aux usagers.

Une amélioration de l'environnement et de la vie des habitants

- Le développement de la biodiversité : Si la première année fait l'objet d'un enherbement planté, il y aura, au fil du temps, un enrichissement de la flore créant un véritable écosystème local. Aucun produit chimique ne sera utilisé lors de l'entretien, ce qui contribuera à conserver une biodiversité riche et vivante.
- La lutte contre les ilots de chaleur : La végétalisation permettra la lutte contre les ilots de chaleurs urbains en remplaçant des allées conservant fortement la chaleur par des végétaux permettant de rafraîchir l'air. Cela transformera ce lieu actuellement source de chaleur en un climatiseur naturel.
- La lutte contre le ruissellement : Les fortes pluies sur une période courte, emportent le sol en gravier des cimetières. La végétalisation permettra un meilleur maintien des sols par les racines des végétaux et une infiltration facilitée des eaux pluviales ce qui diminuera le ruissellement.
- Un lieu plus favorable aux habitants : L'entretien se fera selon des modalités écologiques, permettant l'épanouissement de la biodiversité. Cela n'empêchera pas l'accès à ce lieu, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Cet environnement plus vert, plus frais l'été, permettra le recueillement, sa vocation première, dans un cadre apaisé.

Comment voter ?

Du 5 au 25 septembre 2022, tous les Franciliens de plus de 15 ans sont invités à voter en ligne pour leurs projets préférés... Mais une seule fois par projet !
Pour voter, rendez-vous sur [ici](#)

Liens utiles
iledefrance.fr